

2- FONDATION ET PROPRIETE

2.1. Fondation et fondateur

La marginalité du phénomène érémitique pose problème lorsqu'il s'agit de dater la création d'ermitages, ceux-ci ne possédant presque jamais d'archives. Heureusement, cela n'est pas toujours le cas et, en recoupant les différentes sources, il est possible de donner, pour chaque ermitage, si ce n'est une date de construction établie de façon certaine, du moins une période d'édification.

Il convient alors de différencier les ermitages créés, c'est-à-dire bâtis entre les XVI^m et XVIII^m siècles, et les ermitages recréés, datant du Moyen âge et, parfois même, de la christianisation de la région. Dans le diocèse de Toul, 40% des ermitages existant à l'Époque moderne ont été fondés antérieurement à cette période. Ceci peut surprendre dans la mesure où les ermitages établis dans la région à ces époques étaient construits de façon précaire car ils n'avaient pas pour objectif d'accueillir des générations d'ermites dans un même lieu. Leur survivance peut alors s'expliquer par le fait que certains d'entre eux soient devenus des centres de pèlerinage pour les populations environnantes. Ainsi l'ermitage Saint-Florentin de Charmes-la-Côte, connu depuis 982, était le lieu d'un important pèlerinage, surtout visité le 30 août³⁰. À l'Époque moderne, le mouvement de fondation des ermitages n'est pas uniforme. Tout au long de ces trois siècles, ont existé des périodes où la construction d'ermitages était plus importante que d'autres constructions. Cependant, le manque de dates précises d'installation pour un nombre important d'ermitages implique que ne peuvent être données ici que les tendances d'un mouvement. Il semble que le XVI^m siècle ne soit pas une période propice à la construction d'ermitages puisque aucun ne fut réalisé, ou mentionné pour la première fois dans les archives, à cette époque.

Au XVII^m siècle, un ermitage s'établit dans le doyenné de Toul, la solitude du Val-des-Nonnes à Pagney³¹.

Le XVIII^m siècle marque la continuité et le déclin de la fondation des ermitages dans le diocèse de Toul à l'époque moderne. En effet, seul l'ermitage de Domgermain a sa date de fondation établie durant cette période. Certes, le corpus établi grâce au *Pouillé* du Père Benoît Picard, la *Notice* de Dom Calmet et les cartes anciennes, permettent de déterminer qu'un tiers des ermitages furent réalisés au XVIII^m siècle. Mais ce chiffre est trop important pour que tous ces ermitages aient été réellement réalisés pendant ce siècle. Or, ces cartes couvrent les périodes 1704-1746 et 1754-1760. Cela implique que les ermitages construits au XVIII^m siècle le furent majoritairement plutôt dans la première moitié du siècle. De plus, encore une fois, leur mention dans des archives ou des cartes du XVIII^m siècle ne signifie pas qu'ils n'aient pas été réalisés à une époque antérieure. C'est donc au XVII^m siècle que se concentrent certainement, dans le doyenné de Toul, toutes les raisons qui font le succès de l'érémitisme à l'Époque moderne. Cette situation semble se retrouver partout en France à la même époque. M. Jean Sainsaulieu suppose que le XVII^m siècle est bien le siècle d'or de l'érémitisme en France³². Le déclin du phénomène érémitique au siècle suivant, qui se traduit par une diminution des ermitages construits à cette époque, s'explique par le fait qu'au XVIII^m siècle est une société d'ordre où l'Église conçoit mal, et ne tolère pas, une vie religieuse pleinement indépendante sans statut ni contrôle hiérarchique.

Si l'on peut esquisser un schéma de l'évolution des fondations d'ermitages tout au long de l'Époque moderne, en revanche, la personne du fondateur reste beaucoup plus difficile à saisir. En effet, seuls 33,3% des ermitages ont un fondateur dont on connaît le nom et, parfois, la raison sociale. Cependant, il semble vraisemblable que, comme l'affirme M. Jean Sainsaulieu³³, les ermitages étaient construits par les ermites eux-mêmes, ce qui explique que le nom du fondateur ait été perdu. Toutefois, il arrive que la trace de ce premier ermite n'ait pas disparu. Par exemple,

30. MARTIN (P.), *Les chemins du sacré*, p.191.

31. MARTIN (Chanoine E.), *Les ermites au diocèse de Toul*, p.31.

32. SAINSAULIEU (J.), «Ermites», *Dictionnaire d'histoire et de*

géographie ecclésiastique, T15, p. 775.

33. SAINSAULIEU (J.), *Enquête sur la vie érémitique en France de la Contre Réforme à la Restauration*, p.29.

l'ermitage de Bulligny fut construit par Louis Peltier, habitant du lieu, en 1672 ³⁴.

D'après les découvertes effectuées, la proportion entre les fondateurs laïcs ou ecclésiastiques est équivalente. De même, il semblerait que les fondateurs d'ermitages ont, globalement, appartenu aux mêmes catégories socioprofessionnelles durant l'ensemble de la période.

Les ecclésiastiques qui fondent des ermitages sont évêques, tel saint Gérard qui crée l'ermitage Saint-Michel en 971 ³⁵. Aucun cas d'ermitage créé par des réguliers n'a été retrouvé. Toutefois, il ne faut pas y voir un rejet de cette forme de spiritualité par le clergé régulier, la preuve en sera apportée par la suite, mais plutôt une lacune dans les sources.

La mention de fondateurs laïcs ne se résume parfois qu'à un seul nom. En 1238, les maîtres échevins, les dix justiciers, les cinq enquêteurs et les principaux

habitants de Toul décident de construire Notre-Dame-de-Valcourt ³⁶.

Fonder un ermitage n'est pas un acte anodin. Cela nécessite une certaine aisance financière. Voilà pourquoi s'inscrivent, dans la liste des fondateurs, les décideurs politiques de Toul. Très peu de fondations sont motivées. Or, c'est un acte onéreux, public, qui demande du temps. Pour l'ermitage fondateur, c'est-à-dire le premier ermite à s'installer dans un ermitage, qu'il a construit en général de lui-même, l'endroit lui permet d'abriter son retrait du monde, dans le silence et la solitude, afin de se vouer à la louange de Dieu et au salut du monde, par la prière assidue et la pénitence. C'est donc un geste pratique pour lui permettre de s'abriter et donc se protéger. Lorsque l'ermitage est fabriqué dans le but d'y loger un ermite, le geste est différent. C'est d'abord un acte de piété, comme à Valcourt, car les fondateurs désirent se vouer à la Vierge.



Ermitage de Gare-le-Col

La structure nef-bas-côtés-contreforts est bien lisible et conservée.

34. A.D.M.M., H1980.

35. CALMET (Dom A.), *Notice sur la Lorraine*, T.2, p.97 et 385.

36. A.D.M.M., A.C., Toul AC 527/130.

2.2. Le propriétaire ou le gestionnaire.

Pour un peu plus de la moitié des ermitages du doyenné de Toul, les noms des propriétaires, des collateurs, c'est-à-dire les personnes qui ont le droit de désigner un clerc pour assurer le service dans une église ou une chapelle, sont connus. 62,5% de ces ermitages ont un propriétaire ou un collateur qui est un ecclésiastique contre 37,5% dont le propriétaire est un laïc. Ces chiffres illustrent l'intérêt que portent les clercs à ce mode de vie.

Si les ecclésiastiques sont classés en différentes catégories, il en résulte que la propriété ou la collation d'ermitages revient le plus souvent à des chanoines. Ainsi, le chapitre de Verdun est propriétaire de l'ermitage Saint-Jean d'Aingeray, en copropriété avec les chanoinesses de Bouxières-aux-Dames et de l'ermitage Saint-Pierre de Choloy³⁷.

Mais, l'état érémitique semble également beaucoup être apprécié du clergé régulier puisque l'abbaye bénédictine Saint-Mansuy de Toul est propriétaire des ermitages de Charmes-la-Côte et de Saint-Pierre dans le faubourg Saint-Mansuy, à quelque distance de l'abbaye³⁸.

Même s'ils sont moins nombreux, les possesseurs laïcs d'ermitages sont bien présents. Le plus souvent, dans le diocèse, c'est le seigneur du lieu, noble, qui est propriétaire de l'établissement. À Bulligny, l'ermitage appartient au comte de Ligneville³⁹. Cet intérêt de la noblesse face à un aspect marginal de la vie religieuse s'analyse par le fait qu'être le propriétaire ou le collateur d'un ermitage ou d'une chapelle est quelque chose d'honorifique qui est donc recherché.

Quoique le phénomène soit moins important, il arrive que les ermitages soient en possession de la communauté. Si l'ermitage n'appartient pas à la communauté, il se peut qu'il soit entre les mains des instances dirigeantes de celle-ci ; deux cas ont été mis à jour. À Toul, les officiers de ville sont directeurs et administrateurs de la chapelle et ermitage de Gare-le-Col et les magistrats de la ville collateurs de l'ermitage de Froide Terre⁴⁰.

Quoiqu'il en soit, ce sont souvent des hommes importants socialement qui sont possesseurs d'ermitages, nobles ou roturiers, mais riches certainement, même si seul leur nom est mentionné.

37. A.D.M.M., G136 et G212.

38. A.D.M.M., B298 ; PICARD (Père Benoît), op. cit., T1, p.86

39. A.D.M.M. H1980.

40. A.D.M.M. A.C. Toul AC 527/130.

3. L'ERMITAGE DANS LE QUOTIDIEN

3.1. Les types d'ermitages

Si le mot ermitage désigne, dans le langage courant, l'habitation qui abrite l'ermitage hors du monde, l'étude des archives fait apparaître une réalité plus complexe que cette simple définition. Cette complexité est déjà ressentie à l'Époque moderne. Le père Benoît Picard, lorsqu'il énumère dans son *Pouillé* la liste des bénéfices ecclésiastiques, le fait pour chacun des doyennés composant le diocèse de Toul et au début de chaque chapitre résume et quantifie la liste de tous les bâtiments religieux d'un doyenné. Or, à propos du doyenné de Bourmont, il dit qu'il s'y trouve «neuf ermitages ou oratoires»⁴¹. Cette conjonction signifie que lui-même a du mal à différencier ces deux types de bâtiments et que le mot ermitage recouvre une notion quelque peu floue à cette époque.

En fait, c'est un terme générique. Il existe plusieurs sortes d'ermitages. L'ermitage peut marquer l'emplacement d'un ancien bâtiment religieux disparu. A Domgermain l'ermitage, dédié à saint Maurice, est en réalité l'ancienne église paroissiale abandonnée, car beaucoup d'anciennes églises champêtres sont construites à quelque distance du village, de façon que les villages voisins de cette église paroissiale, annexes ou dépendances, n'en soient pas trop éloignés. La Réforme Catholique veut centrer la vie et la pratique religieuse des fidèles autour de la dévotion christocentrique. Un programme de reconstruction des églises paroissiales, à l'intérieur même des villages, va donc être entrepris. Cela permet un meilleur encadrement religieux des fidèles. Parallèlement, la volonté des autorités ecclésiastiques de faire abandonner les lieux de dévotions éloignés, parce que moins facilement contrôlables et donc plus ouverts à des pratiques «superstitieuses», est ainsi exécutée. Ces anciennes églises-mères champêtres, voient alors des ermites s'installer dans leurs murs, ce qui les préserve de la dégradation naturelle.

Les communautés étant attachées à cet ancien bâtiment, le transfert ne se fait pas toujours sans difficulté. En 1703, l'évêque interdit l'église Saint-Maurice de Domgermain et ordonne son transfert à l'intérieur du village. Par affection envers ce bâtiment, les habitants refusent. Un compromis fut trouvé ultérieurement. L'église fut déplacée mais les fidèles durent entretenir le chœur de l'ancien bâtiment transformé en ermitage⁴².

Fréquemment, l'ermitage occupe l'emplacement d'un ancien bâtiment appartenant au clergé régulier. L'ermitage du Val-des-Nonnes, sur le territoire de Pagny-derrière-Barine, près de Toul, célèbre pour avoir été l'endroit où se réunissaient annuellement les solitaires de la congrégation des ermites de Saint-Antoine du diocèse de Toul et qui constituait le noviciat de cette congrégation, était un ancien monastère prémontré féminin dépendant de l'abbaye de Rangéval, au nord de Toul⁴³.

Existaient également ce qui pourrait s'appeler des ermitages de cimetières, c'est-à-dire des chapelles construites dans le cimetière de la communauté et qui servaient de logement à des ermites. À Moutrot, «il y a proche le village une petite église en forme d'ermitage où est le cimetière de la paroisse»⁴⁴. Les textes n'indiquent pas pourquoi ces bâtiments et ces solitaires sont présents dans de tels endroits. Cependant, il semble alors raisonnable de penser que l'ermitage joue le rôle de gardien du lieu et de fossoyeur et que la chapelle du cimetière lui sert d'abri.

Le terme d'ermitage désigne donc une réalité quelque peu complexe à l'époque moderne. Il faut en conclure que seule la présence d'un ermite, à une époque donnée, peut permettre de qualifier un bâtiment d'ermitage. Il reste alors à déterminer quelle réalité se cache derrière ce mot.

41. PICARD (Père Benoît), *ibid.*, T1, p. 456.

42. A.D.M.M., G189.

43. CALMET (Dom), *ibid.*, T2, p. 275.

44. A.D.M.M., B289.



Ci contre :
Ermitage de Moutrot,
état en 1999.

Ci-dessous à gauche :
Tombe de Charles Gérard,
curé de Moutrot,
dans l'ermitage du cimetière.
La date de la pierre tombale, 1816,
indique, qu'au début du XIX^e siècle,
l'endroit est encore considéré.

Ci-dessous, à droite :
Saint Anne et la Vierge,
bois polychrome.
Hauteur : 31 cm.
XVIII^e siècle (?).
Ermitage de Moutrot.



La description d'un ermitage est souvent sommaire. Les auteurs parlent d'une chapelle, d'une maison, d'un jardin, c'est-à-dire d'un potager et de terres. Derrière cet inventaire se cache une réalité plus complexe. Tout d'abord, les bâtiments d'habitation. Ils sont très variés.

À Pierre-la-Treiche, l'ermitage est troglodyte, taillé dans le roc avec plusieurs «chambres» qui servent d'habitation mais non de chapelle⁴⁵. Cet exemple d'ermitage, à la construction parfois plus que sommaire, n'est qu'un cas isolé.

À l'Époque moderne, les ermitages étaient, le plus souvent, construits en pierre et relativement aménagés. Le bâtiment d'habitation pouvait contenir plusieurs pièces. Tout d'abord une cuisine avec, parfois, un réfectoire contigu, une cave, mais pas toujours, et, s'il existait un premier étage, au-dessus du rez-de-chaussée, c'est là qu'étaient installées les cellules et un grenier, le tout accessible par un escalier. Ce sont là des généralités. La disposition et le nombre de pièces variaient considérablement d'un ermitage à un autre. C'est, entre autres, au niveau des communs, que se faisait la différence entre les ermitages plus modestes et ceux plus richement pourvus.

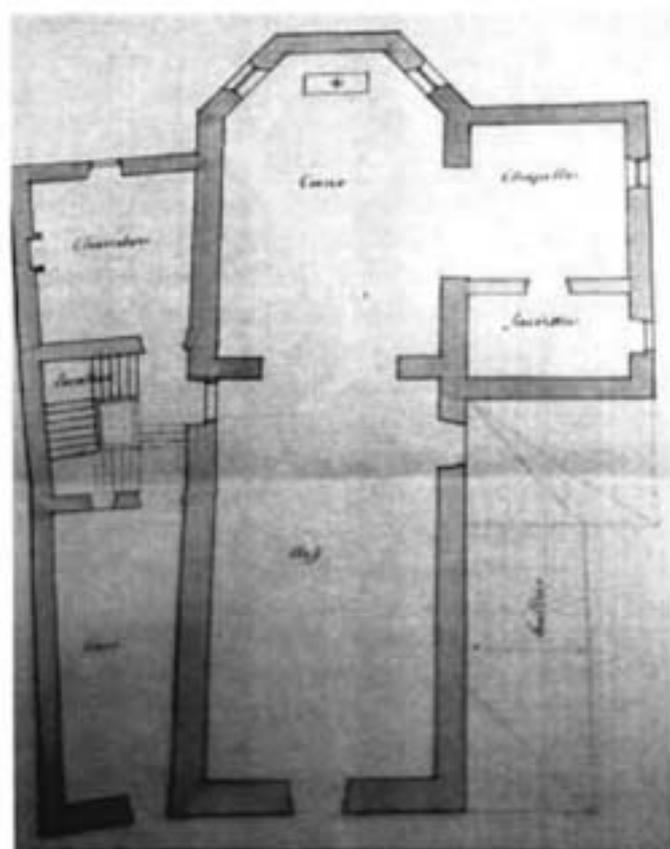
Bien entendu, chaque ermitage, ou presque, possédait une chapelle. Malgré tout, les archives donnent peu de renseignements sur la taille et l'apparence de celle-ci. Les dimensions sont variables.

Tous les ermitages rencontrés furent construits en pierre. Il ressort de l'état de dégradation de certains de ces bâtiments et du fait que les archives mentionnent d'assez nombreux travaux d'entretien et de réparation que des matériaux de construction médiocres étaient utilisés. Certes, la création d'ermitages était souvent, du moins dans l'esprit des ermites fondateurs, un acte ponctuel. Ces premiers occupants se fabriquaient un abri pour eux-mêmes, sans forcément se soucier de ce qu'il adviendrait de l'endroit après leur mort. D'où l'emploi de matériaux plus ou moins légers. Ce fut différent quand des congrégations furent créées. Mais cela n'explique pas tout. À cela s'ajoute le fait que des ermitages restaient inoccupés, parfois pendant plusieurs années, avant qu'un solitaire n'en fasse sa retraite.

Bien entendu, tous ces ermitages sont meublés. Mais, tous ne le sont pas de la même façon. En 1708, l'ermitage de Choloy est expulsé de sa solitude et l'ermitage est vidé de tous ses biens qui sont saisis après avoir été répertoriés. Cet inventaire donne le contenu ordinaire d'un ermitage⁴⁶. On y trouve de la vaisselle en métal, fer ou étain, ce qui est important à souligner, des outils et assez peu de meubles. Globalement, ce solitaire disposait du minimum pour assurer son quotidien, voire un peu plus.

Dans leur majorité, les ermitages sont assez pauvrement meublés. Cela n'est pas forcément le cas de leurs chapelles.

Toutefois, il existe certains cas d'inventaires fort complets qui montrent des chapelles plutôt bien meublées, en tout cas bien entretenues. Tout cela s'explique par plusieurs raisons. Tout d'abord, ces descriptions d'in-



Ermitage de Froide-Terre de Toul.

Source : ADMM AC 527/131

45. CALMET (Dom), op. cit., T2, p. 222.

46. A.D.M.M., G187.

térieurs de chapelles datent pour la plupart du XVIII^{ème} siècle, ce qui signifie que les recommandations des visiteurs lors des visites pastorales semblent avoir été écoutées. De plus, plusieurs ermitages sont le lieu de manifestations diverses comme des pèlerinages. Il en résulte des offrandes qui permettent l'entretien du bâtiment. À Toul, l'ermitage de Saint-Jean-Baptiste est le siège d'une confrérie. Le résultat en est l'existence d'ermitages très bien meublés. L'inventaire de la chapelle de l'ermitage en 1738 en est un bon exemple ⁴⁷.

Liste du mobilier de la chapelle de l'ermitage Saint-Jean-Baptiste dit de «Froide-Terre» à Toul :

- un crucifix de cuivre,
- quatre grands chandeliers de cuivre,
- un calice et sa patène d'argent,
- les reliques de saint Jean, enchâssées d'argent,
- un bénitier de cuivre,
- un plat bassin d'étain,
- une petite clochette,
- deux grandes paires de vases d'étain,
- deux petites paires de vases d'étain,
- une paire de coussins pour poser les livres pour la messe,
- un missel,
- un livre de plain-chant,
- un offertoire,
- une lampe de cuivre,
- un encensoir de cuivre,
- une boîte d'étain pour mettre l'encens,
- un panier d'osier pour mettre le pain bénit.

Bien entendu, la notion d'ermitage ne se résume pas à de simples bâtiments. Les ermitages possèdent des terres qui leur sont affectées en propre et qui permettent aux ermites de subvenir à leurs besoins. Tout d'abord, autour de l'ermitage, un jardin potager, parfois complété, comme à Tomblaine, d'une basse-cour. À proximité, pouvait également se trouver un verger. Le tout était ceint soit d'une haie vive, comme à Choloy, soit d'un mur de pierres ⁴⁸. Cette séparation avait deux fonctions. Tout d'abord, éviter aux ermites

d'être importunés par les passants éventuels et délimiter l'espace sacré que constituait l'ermitage. Les ermitages possédaient également des champs où se cultivaient les céréales, base de l'alimentation de l'époque.

Presque chaque ermitage possédait quelques pieds de vigne. C'est le cas à Charmes-la-Côte et à Notre-Dame-de-Gare-le-Col. Ces terres, qui étaient du ressort de chaque ermitage, occupaient des superficies variables.

Il est impossible, vu le peu de renseignements que donnent les archives, de calculer la superficie moyenne de terres qui appartenaient à chaque ermitage. Seuls des ordres de grandeur peuvent être donnés. En fait, il semblerait que la valeur moyenne d'un ermitage, à la fin du XVIII^{ème} siècle, se situe aux alentours de mille livres.

Le terme d'ermitage désigne des bâtiments assez différents, dans leur construction et possessions, ainsi que dans leur origine. Un même mot désignant une réalité et des situations très variables.

3.2. La titulature

Le choix d'un saint patron pour un bâtiment religieux est une chose importante, qui ne relève pas du hasard et dont l'étude permet de mieux comprendre les mentalités de l'époque. Pour cela, les patrons des églises et des ermitages ont été regroupés en différentes catégories selon la chronologie et suivant leurs fonctions.

Les saint patrons

	Eglise	Ermitage
Personnes divines	0%	0%
Vierge	18,1%	27,2%
Personnes de la généalogie du Christ	9%	9%
Saints de l'Écriture	18,1%	18,1%
Saints du premier millénaire	54,5%	45,4%
Saints plus récents	0%	0%

47. A.D.M.M., AC 527/131.

48. A.D.M.M., G187.

Fonction du saint patron

	Eglise	Ermitage
Intercesseur	45,4%	30%
Guérisseur	27,2%	30%
Saint lié à des problèmes économiques	27,2%	40%
Indéterminé	0%	0%

Il s'avère que, si le saint patron d'une église et d'un ermitage est un saint du premier millénaire, et plus précisément un martyr, la fonction de celui-ci diffère selon l'édifice. En effet, le patron de l'église a, le plus souvent, un rôle de guérisseur alors que celui de l'ermitage est lié à des problèmes économiques.

De plus, les patrons de l'église et de l'ermitage sont, fréquemment, deux saints différents avec des fonctions dissemblables. Cela va dans le sens de la complémentarité des titulatures telle que l'a démontré M. Louis Châtelier ⁴⁹, pour l'Alsace.

Les exceptions peuvent exister quand l'ermitage est l'ancienne église-mère du lieu. C'est le cas à Domgermain où les deux bâtiments sont sous l'invocation de saint Maurice.

Les saints intercesseurs

Ils sont les intermédiaires entre le fidèle et Dieu. De leur importance dans le culte catholique, résulte le fait que 30% des patrons des ermitages sont, dans le doyenné de Toul, des intercesseurs. Toutefois cela ne doit pas cacher que, dans tous des cas, c'est la Vierge qui est patron intercesseur de l'ermitage. Ce chiffre élevé s'explique par la ferveur du culte marial, non seulement en Lorraine, mais dans toute la France de l'époque.

Les saints guérisseurs

Ils sont aussi nombreux que les saints intercesseurs. Chacun de ces saints étant réputé guérir une ou plusieurs maladies. Il en ressort que neuf pathologies sont ici relevées grâce à l'énumération des saints invoqués

pour les guérir. Cela permet de connaître les préoccupations de santé des hommes de l'époque moderne. Ce sont les titulatures de sainte Anne et de saint Jean-Baptiste, invoqués contre les rhumatismes et les lombagos, qui sont les plus nombreuses avec 60% du total. Viennent ensuite les guérisseurs de la dysenterie et de la colique, puis les saints guérisseurs de morsures ou de la rage avec la même proportion.

Les saints guérisseurs

Spécialités thérapeutiques	Proportions
Rhumatismes, lombago	60%
Dysenterie, coliques	20%
Rage	20%



Tabernacle surmonté d'une Vierge à l'enfant sous un dais
Bois polychrome XVII^e-XVIII^e siècle. Ermitage de Domgermain, aujourd'hui dans l'église du village.
Hauteur de la statue : 58,5 cm.

49. CHÂTELLIER (L.), *Tradition chrétienne et renouveau catholique dans le diocèse de Strasbourg*, pp. 125-129.

Les saints à vocation économique

En sachant pourquoi on les prie, on parvient à connaître les préoccupations quotidiennes des hommes de cette période. La société étant, à l'époque, une société rurale, les saints priés sont ceux qui interviennent dans le domaine de l'agriculture. Les gens prient afin d'obtenir des conditions climatiques favorables.

Ils invoquent également la protection des troupeaux car les bêtes sont fragiles, elles ont de la valeur et leur perte est durement ressentie par l'agriculteur. Ils prient également pour leurs récoltes. Il existe un nombre assez important de saints que l'on prie pour s'assurer de bonnes récoltes, ce qui s'explique peut-être par la spécialisation du saint.

Chaque saint semble donc approprié pour un ou plusieurs produits agricoles spécifiques. Cependant, la spécialité d'un saint peut varier d'une région à l'autre. Ainsi, saint Didier est prié pour les récoltes de fèves dans les Vosges mais, dans la vallée de la Moselle et dans le Toulinois, les paysans l'invoquent pour la vigne. Cela s'explique par la spécificité des cultures propres à chaque région.

Le choix des saints patrons des ermitages se révèle classique, tout d'abord par le choix de la dénomination. Pour la plupart, ce sont des personnages vénérés depuis le Moyen âge au moins. Ensuite, les fonctions pour lesquelles ils sont invoqués ici sont celles qu'on a toujours accordées à ceux-ci depuis l'existence du culte des saints.

Les saints à vocation économique

Domaine d'intervention	Importance en %
Protection contre le gel et la pluie	50%
Protection des troupeaux et des animaux domestiques	25%
Protection des récoltes	25%

Les surnoms

Un tiers des ermitages possède un surnom. Il arrive même que certains ne soient connus que par leur surnom car ils ne possèdent pas de titulature. Parfois, des ermitages, bien que possédant un saint patron, ne sont désignés que par leur surnom, tel l'ermitage de Brionne à Manoncourt-en-Woëvre.

Ce surnom a bien entendu une signification dont le sens reste quelquefois obscur. Mais, globalement, ce surnom s'explique assez bien. Tout d'abord, le surnom peut être lié à la topographie. L'ermitage Saint-Jean-Baptiste de Toul porte le surnom de «*Froide-Terre*» en raison de sa localisation au nord de la ville.

Le lieu-dit où est construit l'ermitage peut également servir à le désigner. À Buissoncourt, l'ermitage est dit *de Romémont* car il se situe non loin du château du même nom. Ce nom de lieu peut alors être déformé. Par exemple, sur le territoire de Charmes, existait l'ermitage de Charmois.

Le nom de l'ermitage peut également se référer à l'histoire du lieu où on l'a construit. Cette histoire est quelquefois une légende. À Toul, un ermitage porte son nom en souvenir d'un vieux récit. Des chevaliers auraient voulu passer la nuit dans cet endroit, quelque peu désert, au sud de la ville. Sur le point d'être attaqués par des brigands, la Vierge leur serait apparue en s'écriant «*Gare le col !*». C'est-à-dire «*gare à vous*» et le nom est resté.

Le nom du lieu s'explique également par des faits plus réalistes. Si, à Pagny-derrière-Barine, l'ermitage était installé au lieu dit *du Val-des-Nonnes*, c'est parce qu'il occupait l'emplacement d'un ancien monastère de religieuses prémontrées⁵⁰. Enfin, il arrive que le surnom de l'ermitage soit une déformation du nom du saint patron. À Blénod-lès-Toul, l'ermitage, dédié à Notre-Dame-de-Menne est dit «*de Maut*».

50. CALMET (Dom), op cit., T2, p. 275.

3.3. Les cérémonies dans les ermitages

Les ermitages, comme les autres bâtiments religieux, sont des endroits sacrés, de par la présence de chapelles dans l'ensemble des bâtiments qui constitue l'endroit désigné sous ce terme. Il en résulte, du moins pour certains d'entre eux, qu'ils abritent des cérémonies religieuses.

Les archives mentionnent des cérémonies religieuses diverses dans pratiquement un tiers des ermitages du doyenné. Ce chiffre est certainement en-dessous de la réalité, tout simplement parce que la personne qui crée une chapelle, fusse une chapelle d'ermitage, y fonde également des messes. Or, certains ermitages n'étant connus que par leur localisation géographique ou leur mention dans le Pouillé, le souvenir des cérémonies qu'on y pratiquait n'a pas été conservé. Dans l'ensemble, trois types de cérémonies se déroulent dans les ermitages.

3.3.1. Les messes

Ce sont les cérémonies religieuses qui se déroulent le plus fréquemment dans un ermitage. Fonder une messe, c'est-à-dire donner de l'argent pour que des messes soient célébrées, est un acte important, qui révèle la piété du fondateur. De plus, cette action implique que la personne qui fonde la messe y affecte une certaine somme d'argent afin de rémunérer l'officiant et de constituer une offrande. Cela implique un certain statut social et une aisance matérielle du fondateur.

Les archives livrent peu de renseignements sur ces personnes qui fondent des messes dans les ermitages. Le plus souvent, ce sont des ermites, même si nous ne possédons pas d'exemple ici. Ces fondations de messes testamentaires constituaient un acte relativement courant et illustraient la piété du fondateur.

Outre l'occupant de l'ermitage, ceux qui fondent des messes sont assez souvent les propriétaires ou les fondateurs et leurs descendants. Ce sont alors des ecclésiastiques. Le chapitre de la collégiale Saint-Eucaire de Liverdun se réserve le droit de faire dire la messe à

l'ermitage Saint-Pierre du Val-de-Passey à Choley, le jour de la fête du saint en leur qualité de curé primitif⁵¹. Les laïcs ne sont pas en reste. Dans l'ermitage de Notre-Dame-de-Valcourt à Toul, la communauté a créé une confrérie qui y fait dire des messes lors de certaines fêtes religieuses⁵².

Les personnes qui fondent des messes dans les ermitages appartiennent à des milieux sociaux variés. Il en résulte que le fait érémitique est bien perçu par une forte proportion de la population. Reste à déterminer la fréquence de ces messes, ce qui permet d'avoir une idée de l'importance de cet intérêt.

La fréquence des cérémonies célébrées dans les ermitages est très variable. Parfois, une seule messe par an, comme c'est le cas à Choley, ce qui est très peu⁵³. Le plus souvent, la messe est dite plusieurs fois l'an, tout d'abord le jour de la fête du saint. Mais, ce n'est pas une généralité. À la veille de la Révolution, le curé de Domgermain disait la messe à l'ermitage de Charmes-la-Côte le mercredi et le vendredi⁵⁴.

Souvent aussi, la messe était dite lors des principales fêtes religieuses de l'année. À Toul, les textes précisent que l'office était célébré dans l'ermitage de Gare-le-Col à l'Annonciation, à la fête de Marie-Madeleine, à l'Assomption et les jours de la fête de la Nativité et de la Conception de la Vierge, ce qui s'explique par le fait que le bâtiment était voué à Notre-Dame⁵⁵. De plus, s'y disait une messe tous les dimanches et fêtes de l'année et toutes les personnes le désirant pouvaient faire dire des messes à la chapelle.

Plus on célèbre de cérémonies dans un édifice religieux, plus celui-ci est important dans la vie religieuse des populations. Il s'avère donc que certains ermitages sont, par la quantité de cérémonies qui s'y déroulent, des endroits propices à l'expression de la foi des populations qui s'y rendent. La fréquentation de l'ermitage prouve que les populations y sont attachées. Cependant, certains ermitages sont, avec le temps, moins fréquentés. Donc moins de manifestations s'y déroulent. Soit l'endroit est supplanté par un autre lieu de culte qui correspond davantage à la sensibilité reli-

51. A.D.M.M., G187.

52. A.D.M.M., AC 527/130.

53. A.D.M.M., G187.

54. MARTIN (P.), *Les chemins du sacré*, p. 191.

55. A.D.M.M., AC 527/130.

gieuse du moment. Soit parce que, -c'est ce qui a lieu aux XVII^m et XVIII^m siècles, selon le vœu des autorités ecclésiastiques diocésaines, relayées par les autorités locales qu'étaient les curés de paroisses-, le culte est transporté vers un bâtiment religieux moins propice à des dérives superstitieuses, car contrôlé de par son emplacement : l'église paroissiale.

Les ermites sont, sauf exception, des laïcs. Avant que ne se mette en place la volonté d'un contrôle de leur vie par l'autorité épiscopale dans le cadre post tridentin de la reprise en main du clergé et des fidèles, ils sont totalement libres de quitter le monde et d'agir à leur guise. Toutefois, par leur statut de laïcs, ils ne peuvent qu'être associés aux manifestations qui se déroulent dans l'ermitage. Ainsi, lorsque des célébrations ont lieu dans l'ermitage, c'est un prêtre qui vient y officier.

L'officiant est le plus souvent le curé de la paroisse, comme à Charmes-la-Côte. Toutefois, lorsque le propriétaire de l'endroit est un ecclésiastique, c'est lui-même qui vient y célébrer la messe. Si les magistrats de Toul sont collateurs de l'ermitage de Froide-Terre, les nombreuses messes qui sont dites dans cette solitude sont célébrées par les Cordeliers⁵⁶.

3.3.2. Les pèlerinages

L'Époque Moderne, surtout le XVII^m siècle, constitue une période où les pèlerinages sont très nombreux en Lorraine. Ainsi, au début de ce siècle, dans les seuls doyennés de Toul et du Xaintois, soixante-quatorze pèlerinages sont recensés⁵⁷. À côté des sanctuaires majeurs de pèlerinage, qui sont dans le diocèse de Toul, Sion et Saint-Nicolas-de-Port, existe tout un réseau de pèlerinages locaux dont certains concernent des ermitages. 13% des ermitages du doyenné sont clairement mentionnés comme étant des lieux de pèlerinage.

Les vocations de ces ermitages, lieux de pèlerinage ne sont pas toutes explicitement données. Cependant, en se basant sur la titulature de l'ermitage, une opinion peut être émise. Les populations viennent en pèlerinage prier des saints à vocation économique. Bien que

dédié à saint Florentin, l'ermitage de Charmes-la-Côte voyait les locaux venir le visiter en pèlerinage, principalement le 30 août, jour de la saint Fiacre, afin d'obtenir du saint la protection de leurs jardins et cultures⁵⁸.

Le rayonnement de ces pèlerinages est difficile à déterminer. Cependant, d'après les archives, il semblerait que ces ermitages attiraient, au moment des pèlerinages, une population locale car les saints qui y étaient invoqués étaient priés partout en Lorraine.



Saint Nicolas.

Bois polychrome XVI^m-XVII^m siècle (?).
Ermitage de Moutrot. Hauteur : 38 cm.

56. A.D.M.M., AC 27/131.

57. MARTIN (P.), *Les chemins du sacré*, p. 216-217.

58. Martin (P.), *ibid.*, p.191.

3.3.3. Les processions

Elles connaissent une nouvelle ferveur à la fin du XVI^m siècle en Lorraine. L'intérêt d'une telle cérémonie est d'affirmer publiquement sa foi, principalement dans une région qui est proche du monde protestant, de faire prendre conscience aux populations de leur appartenance à une même communauté. C'est également un moyen d'instruire les personnes qui y participent. Au milieu du XVII^m siècle, on dénombre plus de cent trente processions à travers le diocèse. Toutefois, seulement un cas de procession à proximité d'un ermitage est strictement mentionné dans les archives. Or, vu la ferveur du phénomène, ce chiffre ne doit pas refléter la réalité. De même, les textes anciens ne révèlent pas si l'ermitage constitue une étape de la procession, un lieu de passage du cortège ou s'il est l'endroit vers lequel se rendent les fidèles.

Les dates de ces cérémonies varient selon les endroits. À Saint-Michel de Toul, la procession se faisait le jour des Rogations et la date était variable durant ce

temps⁵⁹. Ce temps des Rogations était très important dans le monde rural d'ancien régime.

La cérémonie de la procession ne se limitait pas seulement à un cortège selon un itinéraire préalablement défini, avec un temps de prière au niveau des repaires. Les différentes manifestations religieuses qui se déroulaient dans ou à proximité d'un ermitage illustraient l'importance de ce lieu comme faisant partie intégrante de la géographie du sacré et comme un endroit important du sacré au même titre que les chapelles, cimetières ou églises paroissiales.

Toutes ces manifestations dans les ermitages, que ce soient les messes, les pèlerinages ou les processions ont à l'origine un caractère strictement religieux. Cependant, avec le temps, des problèmes ont pu apparaître. Les autorités civiles et religieuses se devaient de réagir, au nom de l'ordre monarchique pour les premiers, parce que ces événements étaient considérés comme des réjouissances païennes pour le catholicisme post tridentin.

4. LES MESURES PRISES PAR LES ÉVÊQUES DE TOUL ENVERS LES ERMITAGES

L'évêque dispose de quatre principaux moyens d'action. Ce sont les statuts synodaux promulgués dans le diocèse tout au long de ces trois siècles. Ces ouvrages regroupent l'ensemble des décisions promulguées par l'évêque dans sa gestion du diocèse. Or, depuis un édit royal de 1695, l'autorité de l'évêque sur son clergé est totale; à l'exception du droit de nomination des curés, très peu de ces ecclésiastiques étaient nommés par l'évêque, ce qui limitait cet absolutisme diocésain. Les visites pastorales furent également un moyen pour l'évêque de contrôler les solitudes de son diocèse. Depuis l'ordonnance de Blois, en 1576, l'évêque est

en effet le «surveillant» de son diocèse. Bien qu'étant un recueil des rites liturgiques à accomplir par le prêtre, notamment lors des célébrations du sacrement, le *Rituel du diocèse de Toul* contient, lui aussi, des instructions relatives aux ermitages. Contrairement aux deux premiers ouvrages cités, l'évêque va consacrer un livre exclusivement aux ermites de son diocèse et plus spécialement aux solitaires de la congrégation de Saint-Antoine : *l'Institut des hermites du diocèse de Toul*, qui ne contient aucune instruction sur l'habitat de l'ermit.

59. CALMET (Dom), op. cit., T2, p. 385.

Parmi ces quatre moyens d'action, deux semblent ne pas avoir eu la préférence de l'évêque. Tout d'abord le *Rituel*; sur les dix *Rituels* publiés entre 1512 et 1760, seul le *Rituel de Toul* de 1700 a un rapport direct avec la question des ermitages, les recommandations à ce sujet étant reprises dans le *Rituel* de 1760. Cette absence d'information dans ce type de source que constitue le *Rituel* s'explique facilement car là n'est pas la vocation première de cet ouvrage qui, on l'a dit, était un répertoire des rites liturgiques. Les visites pastorales constituent un élément très important pour l'évêque dans la connaissance de son diocèse. En trois siècles, 159 visites ont été recensées dans le diocèse de Toul. Celles-ci devaient être annuelles ou, si le diocèse était vaste, comme c'était le cas à Toul, tous les deux ans. La fréquence est donc respectée mais seulement six de ces visites abordent la question des ermitages. Ce chiffre, très faible, s'explique par la pauvreté des sources. Un certain nombre de ces visites sont connues uniquement par des mentions. Les personnes ayant travaillé au recensement de ces sources pour le diocèse de Toul expliquent bien, dans un préambule, que ne subsistent guère que des documents dispersés et hétérogènes. Ainsi, si la question des ermitages est peu souvent évoquée dans les visites pastorales, cela est plus dû à l'absence de sources qu'au désintérêt du visiteur.

L'intérêt de l'évêque envers les ermitages s'est manifesté assez tardivement. Il faut attendre la visite de l'ensemble de son diocèse par Monseigneur Jean des Porcelets de Maillane, en 1613, pour trouver la première mention d'une attention épiscopale sur cette question. Ensuite, tous les renseignements contenus dans les archives datent de la seconde moitié du XVII^e et du XVIII^e siècles, c'est-à-dire dans la seconde moitié de la période étudiée. Cette situation s'explique par le fait que si la Réforme Catholique débuta dès la fin du XVI^e siècle en Lorraine, notamment par l'action des ducs, la question des ermites ne fut abordée qu'ultérieurement, quand les mentalités envers ces solitaires commencèrent à évoluer vers une certaine méfiance à l'encontre des anachorètes dont certains ne l'étaient que de nom.

60. *Rituel de Toul*, imprimé par ordre d'Henry de Thyard-Bissy, ..., 1700, p. 619.

Ce qui est intéressant de connaître à travers ces différentes sources, ce sont les points sur lesquels les évêques qui se succédèrent à la tête du diocèse ont insisté en légiférant sur les ermitages. Là, les évêques ont pris des décisions afin de veiller à la bonne conservation de ces bâtiments. Cela nécessitait tout d'abord un recensement des ermitages. Celui-ci a été effectué lors des visites pastorales. Le visiteur se rendait à l'ermitage afin de connaître ses dimensions et son état. Ce souci s'explique par le respect qui doit être accordé à tous les lieux consacrés. C'était une question sur laquelle on ne plaisantait pas sous peine de fermeture de l'ermitage.

L'ermitage, comme tous les bâtiments religieux se doit d'être dans un état correct. Mais, avec la Réforme Catholique qui va concentrer la dévotion des fidèles vers le christocentrisme dont le lieu de culte par excellence est l'autel principal de l'église paroissiale, les bâtiments religieux, disséminés à travers l'espace communautaire, deviennent quelque peu suspects aux yeux des autorités ecclésiastiques. En effet, n'étant pas soumis directement au contrôle du prêtre de paroisse, ces diverses chapelles, ermitages ou oratoires, pourraient bien abriter des cérémonies, des rites assimilés à de la superstition. Pour éviter que de tels phénomènes ne se produisent, l'évêque prescrit dans le *Rituel* de 1700 que le visiteur doit intégrer dans son questionnaire la question de savoir si «*les garçons et les filles ne font ils pas ces jours-là [c'est-à-dire le jour de la fête du saint patron] d'assemblées et voyages suspects, sous prétexte de pèlerinage, à quelques chapelles ou ermitages du voisinage?*» De même, il doit se renseigner afin de savoir si «*n'y a-t-il point dans le voisinage de chapelle, d'ermitage ou pèlerinage où l'on porte des enfants morts-nés, auxquels on donne même le baptême?*»⁶⁰. Se ressent ici le problème des sanctuaires à répits. Or ces sujets préoccupent l'évêque à un tel point que les mêmes questions sont reprises en termes identiques dans le *Rituel* de 1760, ce qui prouve que le problème n'est pas encore élucidé à cette époque. Pourtant, des dispositions sont prises. L'article 20 des *Statuts Synodaux* du 15 avril 1711 précise «*qu'il y a dans plusieurs paroisses des chapelles et des ermitages où il se fait sous prétexte de dévotion, des pèlerinages et des assemblées pernicieuses le jour de la fête du saint patron de ces chapelles (...) pour abolir ces abus nous faisons très expresses inhibitions et défenses à tous les curés et*

vicaire de notre diocèse de faire par eux-mêmes, ou par d'autres prêtres, aucun office paroissial dans ces chapelles champêtres le jour de la fête du patron, d'y aller en procession, d'y prêcher ni faire aucune fonction pastorale. Nous voulons qu'elles demeurent fermées pendant le service de la paroisse, que l'on avertisse les paroissiens que c'est dans leurs paroisses qu'ils doivent rendre leurs devoirs à Dieu (...) nous faisons la même défense à tous les ermites et gardes chapelles»⁶¹.

Interdiction est également donnée aux paroissiens de se rendre dans les ermitages. Le 8 mai 1717, un mandement de Monsieur de l'Aigle, vicaire général, «interdit à toutes sortes de personnes d'aller faire repas, collation ou autres divertissements dans les ermitages et chapelles champêtres, interdiction aux filles et aux garçons d'entrer dans les bâtiments, pièces et jardins fermés des ermitages sous quelque prétexte que se soit, interdiction aux ermites de recevoir chez eux aucune personne laïque qui s'y présenterait dans un but de divertissement sous peine d'être dépouillé de l'habit érémitique et renvoyé de leurs ermitages»⁶².

Malgré cette volonté de diriger la piété des fidèles vers l'église paroissiale, le poids de la religion populaire et l'attachement des personnes à ces dévotions sont tellement importants que ces recommandations, ces ordres, ne furent pas appliqués partout. Néanmoins l'évêque dut s'y reprendre à plusieurs reprises pour que son autorité soit entendue.

Toutes ces décisions prises par les évêques de Toul sur des sujets aussi variés ayant trait aux ermitages illustrent l'intérêt que portent les autorités ecclésiastiques à ce type de construction religieuse.



**Moine, par Moïse,
Musée de Toul**

61. Statuts synodaux de feu Messire Jacques de Fieux, avec les ordonnances synodales faites par Messires Henri de Thiard de Bixsy et François Blouet de Camilly ; Règlements synodaux du 15 avril 1711, 1712, article XX, p. 209.

62. GUILLAUME (Abbé), Histoire du diocèse de Toul, T 4, p. 24-25.

ÉPILOGUE

Le déclin du XVIII^{ème} siècle

Traditionnellement, la Révolution de 1789 est rendue responsable de la fin des ermitages par les lois de suppression des congrégations religieuses et de sécularisation des anciens biens ecclésiastiques. Or, le phénomène est beaucoup plus complexe.

Tout d'abord, il convient de rappeler que l'érémisme est un mouvement constitué d'une somme d'initiatives individuelles. C'est-à-dire que l'ermitage qui s'établit dans un ermitage n'a aucun souci de la continuité de son acte. Peu lui importe qu'un autre solitaire lui succède dans ce désert. Il en résulte une fragilisation matérielle du bâtiment ermitage qui, une fois son occupant décédé ou l'ayant quitté, se détériore rapidement à cause de la médiocrité des matériaux de construction utilisés et, à terme, disparaît. Ainsi, certains ermitages eurent une existence très brève.

Au XVIII^{ème} siècle, l'érémisme est, dans le diocèse de Toul, un phénomène en déclin. Cela s'explique par le fait que les facteurs qui favorisèrent l'éclosion du mouvement au début de cette période ne sont plus réunis. Certes, les guerres du XVIII^{ème} siècle conduisirent toujours d'anciens soldats à ne plus rentrer dans une société à laquelle ils n'étaient plus adaptés. La restauration des ordres réguliers, la reprise en main du clergé et des fidèles, donc la méfiance envers toute forme de piété et de dévotion non désirée ainsi que l'interdiction de toute forme d'anachorétisme en dehors des congrégations d'ermites, même s'il y eut des exceptions tel le frère Joseph à Ventron, l'antianachorétisme latent de plus en plus pesant, tous ces facteurs découragent les vocations. La preuve en est que si le déclin des vocations est très difficile à mesurer sur le plan pratique, il eut pour conséquence l'abandon d'un certain nombre d'ermitages assez tôt dans le siècle.

L'enquête voulue par le duc, en 1708, stipule que l'ermitage de Saint-Florentin de Charmes-la-Côte est «*actuellement désert*» et que «*le service a cessé depuis dix-huit ou vingt ans*»⁶³. À Toul, lorsque Dom Calmet rédige sa *Notice sur la Lorraine*, au milieu du XVIII^{ème} siècle, l'ermitage Saint-Michel est en ruines⁶⁴. Ce ne sont là que quelques exemples d'ermitages abandonnés et détruits faute d'ermites au XVIII^{ème} siècle. Il en existe d'autres non mentionnés ici car les cas signalés ci-dessus sont suffisamment explicites.

Les ermitages du doyenné de Toul et la Révolution

Lors de cette période troublée, des mesures vont être prises, de façon officielle, envers les ermitages. Cependant, la situation n'est pas identique partout dans le diocèse et les applications de ces décisions diffèrent selon les endroits.

En novembre 1789, les biens ecclésiastiques sont sécularisés. Déclarés biens nationaux, ils sont destinés à être vendus par le ministère public. Bien entendu, les ermitages sont concernés. Comme tous les anciens bâtiments religieux, les ermitages sont visités, les bâtiments et les terres qui relèvent de l'ermitage sont inventoriés, les biens meubles qui sont dans l'ermitage sont relevés et une liste de ceux-ci est établie. Puis l'ermitage est vendu aux enchères. Ce sont là des sommes assez importantes. D'autre part, il ne semble pas y avoir eu d'émeutes ou d'attentats dirigés contre les ermitages.

En principe, les ermitages furent cédés à des laïcs. Ils ne servirent alors jamais plus d'abris pour les solitaires. En fonction de l'intérêt que leur portait leur nouveau propriétaire, ils subsistèrent plus ou moins longtemps.

Mais l'érémisme n'était pas mort. Vers 1840, Grégoire XVI octroie trois cents jours d'indulgence au pèlerin de Notre-Dame-de-Gare-le-Col. Le 17 septembre 1845, la chapelle de l'ermitage Sainte-Menne de Blénod-lès-Toul est solennellement rouverte au culte⁶⁵.

63. A.D.M.M., B 298.

64. CALMET (Dom), *Notice sur la Lorraine*, T2, p. 97 et 385.

65. MARTIN (P.), *Pèlerins de Lorraine*, p.86 et 87.

La Révolution, dans le diocèse de Toul, fit disparaître une certaine époque et une certaine forme d'érémisme mais non ce mouvement dans son ensemble. L'ermite du XIX^m siècle est plus un marginal que son confrère du XVIII^m siècle, plus religieux. Le souvenir des solitaires reste très vivace, ce qui est normal car ce

mouvement marqua très profondément les mentalités collectives. Enfin, et cela est très important, la Révolution ne constitua pas, contrairement aux idées reçues, une ère caractérisée par la volonté brutale d'éradiquer ce mouvement.



**Ermitage Saint-Maurice
de Domgermain.**

Etat en 1999.



Saint Elope.

Bois polychrome XVIII^m siècle (?).

Ermitage de Moutrot. Remarquer la relique du saint sur le socle, entourée de verroteries rouges figurant des rubis. Hauteur : 36 cm.

CONCLUSION

Arrivé au terme de cette étude, que faut-il retenir sur les ermitages du doyenné de Toul entre les XVI^m et XVIII^m siècles ? Quelles conclusions s'imposent ?

Cet article constitue une étude, limitée géographiquement à un doyenné, d'un bâtiment, l'ermitage, qui fut général dans la France de l'Époque Moderne, principalement au XVII^m siècle. Le choix de l'ancien doyenné de Toul comme cadre géographique à ce travail est intéressant. Car, l'anachorétisme dans le diocèse de Toul fut très important et de nombreux ermitages furent construits. Cela est d'autant plus vrai que, dans les deux diocèses voisins, Metz et Verdun, les évêques ont cherché à éradiquer la présence de solitaires dans leur domaine.

Des zones d'ombre subsistent. Beaucoup d'ermitages n'ont pas laissé d'archives. Ils sont simplement connus par leur localisation sur une carte ou bien sont mentionnés dans les différentes archives, manuscrites ou imprimées. Dès lors, le travail sur la chronologie des ermitages ou les renseignements sur les fondateurs et les actes de fondation principalement aurait pu être affiné. Il est cependant évident que les archives n'ont pas livré toutes leurs informations. D'autres découvertes peuvent encore être faites pour une meilleure connaissance de la question. Toutefois, il faut savoir accepter les silences de l'Histoire. Cela est d'autant plus vrai que la question étudiée traite d'un phénomène marginal.

Aujourd'hui, quelques ermitages ont résisté aux outrages du temps et des hommes. Toutefois ils n'existent plus sous leur forme initiale. Parfois, ils sont encore debout. Ces ermitages sont alors connus et désignés comme des chapelles.

Leur intérêt, au regard de la si riche histoire religieuse de la Lorraine moderne, invite alors à ce que chacun oeuvre à la conservation de ces témoignages d'une certaine sensibilité religieuse.

Liste des ermitages présents dans le doyenné de Toul entre le XVI^m et le XVIII^m siècle.

Cette liste est ainsi composée. En premier se trouve le nom de l'actuelle commune sur le territoire de laquelle l'ermitage était implanté. Est indiquée ensuite la titulature ou le nom de l'ermitage s'il y en a un. Pour finir, les sources propres à chaque solitude sont mentionnées.

Aingeray	Saint-Jean	A.D.M.M. G 212
Blénod-lès-Toul	Notre-Dame-de-Menne	Naudains.
Bulligny	Notre-Dame-de-Pitié	Pouillé, A.D.M.M. H 1980 B 298
Charmes-la-Côte	Saint-Florentin	Naudains A.D.M.M. B 298
Choloy-Ménillot	Saint-Pierre	Naudains Pouillé Notice A.D.M.M. G 136, G 187.
Domgermain	Saint-Maurice	Naudains A.D.M.M. G 189.
Moutrot	?	Pouillé A.D.M.M. B 289
Pagney-d'-Barine	Saint-Antoine ou ermitage du Val-des-Nonnes	Naudains Pouillé Notice
Pierre-la-Treiche	Sainte-Anne	Naudains Pouillé Notice.
Toul	Notre-Dame Notre-Dame-de-Valcourt ou ermitage de Gare-le-Col. Saint-Jean-Baptiste	Pouillé A.D.M.M. A.C. 527/130 Pouillé A.D.M.M. A.C. 527/131.
	Saint-Georges	Naudains Pouillé.
	Saint-Michel	Notice

Abréviations utilisées

- A.D.M.M. : Archives départementales
de Meurthe-et-Moselle
A.C. : Archives communales

Sources

SOURCES MANUSCRITES

Archives conservées aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle

***Série B**

- B289 à B298 : Etat du temporel des paroisses (1702-1713).

***Série G**

- G136 : Permission à un individu de demeurer à l'ermitage de Choley (1666).

- G187 : Pièces relatives à l'ermitage Saint-Pierre, situé au Val-de-Passey, ban de Choley-Ménillot (1708).

- G189 : Séminaire de Toul (1372-1753).

- G212 : Lettre de l'official de Toul aux chanoinesses de Bouxières et aux chanoines de Liverdun (1594)

***Série H**

- H1980 : Permission à un habitant de Bulligny de rétablir la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié et de s'y établir comme ermite (1672).

ARCHIVES COMMUNALES CONSERVÉES AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

- AC527/130 et AC527/131 : Registre de baptême, mariage, sépultures, paroisse Saint-Agnan de Toul (1676-1686) et (1687-1708).

CARTES ANCIENNES

- Carte de Cassini ou carte de l'Académie
(échelle : 1/86 400)

Feuille numéro 110 (Verdun)

Feuille numéro 111 (Toul)

Feuille numéro 112 (Neufchâteau)

Feuille numéro 113 (Langres)

Feuille numéro 142 (Nancy)

- Carte des Naudains (échelle : 1/43 200)

Feuille numéro 37 (Saint-Mihiel)

Feuille numéro 38 (Morhange)

Feuille numéro 41 (Toul)

Feuille numéro 43 (Vézelize)

La carte de Cassini couvre l'ensemble du territoire français en 154 feuilles au format 104x73 cm auxquelles s'ajoutent 26 feuilles de divers formats. En Lorraine les levées ont été effectuées de 1754 à 1760 et la publication réalisée entre 1760 et 1772. Cette carte, bien que précieuse, a été créée à des fins militaires. Aussi, les ermitages et chapelles ne furent pas tous mentionnés. Il était donc nécessaire de compléter ces premières données par l'étude de la carte des Naudains. Celle-ci, légèrement antérieure à la précédente puisque levée entre 1704 et 1746, concerne toute la frontière Est de la France, de la Lys au Rhin. Elle a l'avantage d'être beaucoup plus précise que la carte de Cassini. Toutefois l'Institut Géographique National conserve le seul exemplaire réalisé de cette carte et l'Inventaire Général de Lorraine ne possède qu'une copie photographique malheureusement incomplète.

SOURCES IMPRIMÉES

- BENOIT PICARD (R.P.), *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul*, 2 volumes, Toul, Louis et Etienne Rolin, 1711, 488 et 404 p.

- CALMET (Dom Augustin), *Notice sur la Lorraine*, 2volumes, Lunéville, Creusat, 1835, 516 et 515 p.

- *Institut des ermites du diocèse de Toul*, imprimé par ordre de Monseigneur, Neufchâteau, Monnoyer imprimeur, 1767, 389 p.

- *Règlements synodaux faits et publiés au synode général du diocèse de Toul... le 15 Avril 1711*. Edition : Recueil de 1712 (voir à cette date), pp.193-213.

- *Rituel de Toul*, imprimé par ordre d'Henry de Thyard-Bissy, Toul, Alexis Laurent imprimeur, 1700, 640 p.

- *Statuts synodaux de feu Messire Jacques de Fieux, avec les ordonnances synodales faites par Messire Henri de Thiard de Bissy et François Blouet de Camilly*, Toul, Alexis Laurent, 1712, in-18°, 226 p..

Bibliographie

OUVRAGES SUR L'ÉRÉMITISME

- GUINEBERT (Isabelle), *L'érémisme dans le diocèse de Toul jusqu'au VIII^e siècle*, Mémoire de Maîtrise, Université de Nancy II, 1993-94, 85 p.

- LECLERC (Jean), *Ermites et ermitages mosellans*, 1953, 126 pages.

- MARTIN (Abbé Eugène), *Les ermites au diocèse de Toul*, Nancy, Ancienne imprimerie Wagner, 1928, 50 p.

- SAINSAULIEU (Jean), *Etude sur la vie érémitique en France, de la Contre Réforme à la Restauration*, thèse pré-

sentée devant l'université de Paris IV, 1973, Service de reproduction des thèses, Université de Lille III, 1974, 290 p.
- SAINT-SAËNS (Alain), *La nostalgie du désert, l'idéal érémitique en Castille au siècle d'or*, San Francisco, Mellen research University Press, 1983.

OUVRAGES RÉGIONAUX

- AIMOND (Monseigneur Charles), *Histoire des Lorrains, essai sur leur vie politique, sociale, économique et culturelle*, Bar-le-Duc, Syndicat d'Initiative, 1960, 538 p.
- CHOUX (Chanoine Jacques), *Recherches sur le diocèse de Toul au temps de Réforme Grégorienne. L'épiscopat de Pibon (1069-1107)*, Nancy, Société d'Archéologie Lorraine, 1952, 272 p.
- GUILLAUME (Abbé), *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy*, Nancy, Thomas et Pierron, 1867, T 3 et T 4, 496 p et 460p.
- PARISSÉ (Michel) (sous la direction de), *Histoire de la Lorraine*, Toulouse, Privat, 1977, 496 p.
- PERNOT (Michel), *Etude de la vie religieuse de la campagne Lorraine à la fin du XVII^e siècle : le visage religieux du Xaintois d'après la visite canonique de 1687*, Nancy, Berger-Levrault, 1971, 156 p.
- TAVENEAUX (René) (sous la direction de), «La vie religieuse» in *Encyclopédie illustrée de la Lorraine*, Nancy, Metz, P.U.N. et Editions Serpenoises, 1988, 247 p.

MÉTHODE DE TRAVAIL

- FROESCHLE-CHOPART (Marie-Hélène), «L'espace et le sacré au XVIII^e, géographie des cultes d'après la carte de Cassini», *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, T 90, 1983, numéro 2, pp. 203-219.
- *Répertoire des visites pastorales de la France, première série : anciens diocèses*, T 4, Paris, CNRS., 1985, 678 p.

ÉTUDES SUR LA RELIGION

- LE GOFF (Jacques) (sous la direction de), «Des dieux de la Gaule à la papauté d'Avignon» in *Histoire de la France religieuse*, T 1, Seuil, 1988, 572 p.
- SAINSAULIEU (Jean), "Ermîtes", *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, T 15, Paris, Letouzey et Ané, 1963, pp. 766-787.
- TAVENEAUX (René), *Le catholicisme dans la France classique*, T 1, Paris, Sedes, 1994, 297 p.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

- BOUVET (Mireille-Bénédicte), «Les chapelles de montagne» in *Itinéraires du patrimoine*, numéro 133, Inventaire Général, 1997, 18 p.
- CHÂTELLIER (Louis), *Tradition chrétienne et renouveau catholique dans le cadre de l'ancien diocèse de Strasbourg :1650-1770*, Paris, Ophris, 1981, 530 p.
- MARTIN (Philippe), *Les chemins du Sacré*, Metz, Editions Serpenoises, 1995, 358p.
- MARTIN (P.), *Pèlerins de Lorraine*, Metz, éditions Serpenoises, 1997, 287 p.

CARTES

- Cartes I.G.N. au 1/25 000^e.
- 3314 E : Pont-à-Mousson
- 3315 W : Toul
- 3316 W : Colombey-les-Belles

L'intérêt des cartes modernes réside dans le fait qu'elles compensent la topographie peu sûre et fiable des cartes anciennes dans l'étude de la localisation des ermitages.